

Source : http://www.libération.fr/planete/2018/02/07/finalement-la-voiture-electrique-deux-a-trois-fois-moins-emettrice-que-les-vehicules-essence-et-dies_1627853?xtor=rss-450

Téléchargement 05 02 2018

Finalement, la voiture électrique deux à trois fois moins émettrice que les véhicules essence et diesel

Par [Aude Massiot](#) — 07 02 2018

Une nouvelle étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie contredit les résultats de leur précédent rapport et établit que l'impact écologique des véhicules électriques dépend beaucoup de la transition énergétique.

- L'électrique deux à trois fois moins émetteur que l'essence et le diesel

En avril 2016, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) publiait une étude aux résultats polémiques : «*Sur le cycle de vie du véhicule, [les] impacts [environnementaux] sont du même ordre de grandeur pour un véhicule électrique que pour un véhicule thermique (pour l'acidification des milieux, l'impact du véhicule électrique est supérieur de 25 % à celui d'un véhicule diesel ; pour le potentiel d'eutrophisation [déséquilibre d'un écosystème aquatique par le développement de nutriments en trop grande quantité, ndlr], l'impact du véhicule est inférieur de 45 % à celui d'un véhicule diesel.*»

A lire aussi : [Métaux rares : «Un véhicule électrique génère presque autant de carbone qu'un diesel»](#)

L'Ademe publie maintenant [une nouvelle étude](#), avec la Fondation pour la nature et l'homme et European Climate Foundation, dont les conclusions sont bien différentes. D'après leur examen de six véhicules électriques, hybrides et thermiques, les premiers seraient en fait bien moins polluants. «*En France, les émissions de gaz à effet de serre induites par la fabrication, l'usage et à la fin de vie d'un véhicule électrique sont actuellement 2 à 3 fois inférieures à celles des véhicules essence et diesel*», conclut l'étude.

Une berline électrique émettrait en moyenne 44 % de moins de gaz à effet de serre qu'un véhicule diesel de la même gamme (26 t CO₂-eq. et 46 t CO₂-eq.) et une citadine électrique 63 % de moins qu'une citadine essence (12 t CO₂-eq. contre 33 t CO₂-eq.).

Une transition énergétique aux lourdes conséquences

Dans les années à venir, cette différence devrait se creuser sous l'influence de différents facteurs : tout d'abord, de l'avancée de la transition énergétique. L'étude développe trois scénarios. Dans le cas où la France respecte ses objectifs de 39 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030, le

bénéfice actuel de la voiture électrique reste le même. Si la part d'énergies renouvelables passe à 43 % de la consommation d'électricité, tous les impacts des véhicules électriques et hybrides diminuent de 5 % en moyenne.

En revanche, si la France renforce son recours aux énergies fossiles (à hauteur de 19 % du mix électrique), la contribution au changement climatique des véhicules (sur l'ensemble de leur cycle de vie) augmente d'environ 20 %, et leur potentiel d'acidification des milieux naturels de 13 %.

Le bilan carbone des voitures électriques dépend aussi beaucoup des ressources nécessaires à la construction des batteries. *«L'impact sur le climat d'un véhicule électrique se situe principalement lors de la phase de production (75 %), détaille le rapport. Les émissions des gaz à effet de serre associées sont dues d'une part à la fabrication du véhicule (carrosserie, production d'acier, de plastiques) et d'autre part à celle de la batterie. Pour cette dernière, les émissions sont associées à l'énergie consommée pour extraire, épurer et transformer les ressources minérales qui servent à la production des cellules de la batterie.»*

Des batteries plus petites et plus compactes

En 2016, le véhicule électrique représentait entre 8 % et 15 % du potentiel d'acidification d'un Européen moyen. Alors que le marché du véhicule électrique promet d'exploser dans les décennies à venir, les innovations dans la fabrication des batteries vont jouer un rôle essentiel dans leurs impacts sur l'environnement. L'étude estime que seule une «rupture» par rapport à l'évolution actuelle des batteries, qui permettrait d'en construire des plus petites et plus compactes, permettrait de réduire leur impact sur l'environnement.

Par ailleurs, les véhicules électriques ont l'avantage de ne pas émettre de polluants à l'échappement, contrairement à leurs congénères thermiques. Un atout non négligeable alors que la France pourrait être poursuivie, dans les prochaines semaines, par la Commission européenne devant la Cour de justice européenne pour avoir dépassé, à plusieurs reprises, les limites de pollution en particules fines et en dioxyde d'azote dans l'air.

[Aude Massiot](#)